

Mai 2005, N° 2

Réformes : la CFDT vous informe

La décentralisation :

ça y est : après la promulgation de la loi du 13 Aout 2004 « Responsabilités et libertés locales », nous sommes en phase d'organisation du découpage des services : la DPSM a demandé aux DDE de réfléchir à des projets de service qui prévoient l'organisation des DDE de demain, les conseils généraux ont été amenés à donner un avis sur les routes qui leur seront transférées (à priori, le texte listant les routes réellement transférées doit sortir avant l'été) et, en parallèle, les services de préfiguration des Directions des Routes (DIR) sont en place.

La CFDT a été reçue par Monsieur KRATTINGER vice président de l'Association des Départements de France (ADF) le 11 mai 2005. Même si les textes prévoient pour les agents fonctionnaires transférés, la possibilité de conserver le statut de la Fonction Publique Etat, les départements encourageront les agents à opter pour l'intégration dans le cadre d'emploi de la Fonction Publique Territoriale qui les accueille. L'ADF nous a clairement indiqué que les départements considèreront comme une défiance à leur égard le choix des agents à conserver le statut Etat en étant en position de détachement sans limitation de durée au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Pour les Non Titulaires, l'ADF à découvert le problème : ces agents n'ont pas le droit d'option et ne peuvent pas changer de collectivité ou revenir à l'Etat si la situation qui leur est offerte ne convient pas. Monsieur KRATTINGER s'est engagé à discuter du problème avec le ministère.

Sur les organisations du travail, l'ADF a clairement indiqué que cela relevait de l'autorité des Présidents des Conseils Généraux : par exemple, le volume du régime indemnitaire pour le service fait (astreinte, heures supplémentaires,...) ne pourra être garantie de ce fait, précisant même que de nombreux départements privilégieraient le recrutement plutôt que les heures supplémentaires.

Sur le réseau scientifique et technique, les départements confirment leur intérêt pour ce réseau, mais posent clairement la question de son pilotage : l'idée d'une société d'économie mixte a été lancée.

La LOLF (loi organique des lois de finances)

Une des principales novations de la LOLF pour ce qui concerne les effectifs et l'emploi est la disparition de la notion d'emplois budgétaires. En effet, chaque programme sera doté d'un plafond d'emploi en équivalent temps plein et d'une masse salariale.

Ces principes ont comme 1^{ère} conséquence de modifier les modalités d'avancement à l'intérieur du corps. La Fonction Publique veut mettre en place un ratio de promus sur promouvables. La CFDT est favorable à ce principe sous réserve d'une valeur du taux promus/promouvables permettant des flux de promotions satisfaisants. Chacun comprendra que 20%, c'est mieux que 5%. À cette condition, cela nous libère des blocages liés au pyramidage statutaire ou budgétaire.

La Fonction publique invite chaque ministère à déterminer corps par corps ces taux promus/promouvables. Le dispositif vers lequel s'oriente le ministère est de maintenir le flux moyen actuel des promotions, ce qui maintient les blocages constatés aujourd'hui : les corps qui ont un flux correct le conservent, ceux en situation de blocage, comme par exemple les C administratifs, risquent de conserver ces mêmes blocages.

L'une des autres conséquences de la LOLF est de remettre en cause l'organisation de la Fonction Publique de l'État en 900 corps : d'où la réflexion aujourd'hui engagée sur les 28 cadres de fonctions.

La réorganisation territoriale de l'État

DDE/DDAF :

la circulaire Raffarin de novembre 2004 prévoit notamment la possibilité de fusion DDE/DDAF. Les préfets ont fait remonter leurs demandes. La décision sera prise prochainement lors d'une réunion des Secrétaires Généraux des ministères. Il semble que 8 propositions seraient retenues. Par ailleurs, des guichets uniques (ingénierie publique, eau) seraient institués.

Reclassement des agents d'exploitation hors routes :

Les agents et chefs d'équipe qui travaillent en dehors des routes (entretien des bâtiments, communication, ADS....) seront reclassés dans d'autres corps (agents techniques, dessinateurs, adjoints....). Un texte de la DPSM est prêt pour les agents jugés inaptes. Pour les autres, un texte est en cours de rédaction, suite à une demande de la CFDT.

Chefs d'équipe travaillant en ingénierie publique :

la CFDT a constaté que des Chefs d'équipe d'exploitation qui travaillaient sur l'ingénierie publique sont déplacés vers les routes nationales qui restent État. Nous avons dénoncé cette volonté nationale qui ne peut qu'affaiblir l'ATESAT, voire la faire disparaître.

Projets de service/implantation :

La DPSM a présenté la synthèse des projets de service des DDE. il en ressort que les subdivisions vont passer de 1200 à 300 - 400 implantations.

Plusieurs configurations des futures DDE ressortent :

- DDE avec trois types de services (urbanisme/habitat ; risques /sécurité ; Ingénierie Publique) au siège et des unités territoriales (ATESAT/ADS/IP).

- DDE avec trois types de services selon que le rôle de l'Etat est régalien (sécurité/risque) prestataire (appui territorial) partenaire (Habitat aménagement).
- DDE avec tout regroupé au siège.

Les effectifs passeraient des DDE de 800 en moyenne à 250/300 avec des extrêmes de 100 à 600.

Les futures DIR (Directions Interrégionales des Routes) :

Les « préfigureurs » ont été nommés dans chacune des régions, ils sont entourés d'une petite équipe qui travaille à l'organisation de la future DIR. les DIR seront construites à partir des services et agents existants dans les DDE travaillant sur les routes. Les risques de mobilité « forcée » sont extrêmement importants pour les personnels.

La CFDT a demandé et obtenu que des concertations soient menées à l'échelle des futures DIR. les préfigureurs de l'administration sont connus. la CFDT a désigné un responsable par DIR pour suivre leur mise en place, à charge pour eux de s'entourer des responsables CFDT dans les départements concernés.

La CFDT doit rencontrer deux fois chaque préfigureur d'ici la fin juin. Une réunion plénière avec l'ensemble des syndicats, prenant compte de la représentativité syndicale est prévue début juillet.

DIR	Préfigureur	Responsable CFDT
NORD	Aldo MASSA	Joël PAGANIN (DDE Aisne)
ILE DE France	Gérard SAUZET	Gérard NIQUET (Adm. Centrale)
NORD OUEST	François TERRIE	Patrick BERGER (DDE Eure et loir)
EST	Eric de BALINCOURT	Bernard MICHEL (CETE de l'est)
OUEST	Alain DECROIX	Pascal BLANDEL (DDE Morbihan)
CENTRE OUEST	Christian DUPLESSIS	Jean Luc PASQUIGNON (DDE Creuse)
CENTRE EST	Denis HIRSCH	Christian DUCLOZ (DDE hte Savoie)
MASSIF CENTRAL	Olivier FOIX	Dominique GUIRALDENQ (DDE Lozère)
ATLANTIQUE	Xavier DELEBARRE	Dominique PESQUEY (DDE Gironde)
SUD OUEST	Daniel CHEMIN	Christian CAPELLE (DDE Tarn et Garonne)
MEDITERRANEE	Alain JOURNEAULT	Eric BESSAC (DDE Gard)

Avenir des Parcs :

Engagements du cabinet du 8 février 2005 :

Les syndicats CFDT, CGT et FO ont été reçus au cabinet de ministre qui s'est engagé par écrit :

- le démantèlement des parcs n'est pas un objectif du ministre. Celui-ci a besoin des compétences des OPA.
- le cabinet se fait le relais auprès de monsieur Courtial des préoccupations des syndicats.

- les futures DIR devraient prendre en compte l'apport des parcs.
- l'administration donne aux syndicats les moyens de conduire leur propre expertise avec un consultant.
- le ministre s'engage en matière de garantie de l'emploi pour les OPA : aucun licenciement d'OPA ne se fera.

La CFDT a été reçue par le vice président de l'Association des Départements de France le 11 mai 2005 :

- le transfert des parcs vers les départements est envisagé mais sans double pilotage Etat/Département. les départements veulent être les patrons.
- la disparité des situations fera qu'aucune solution unique ne pourra être retenue.
- L'ADF est opposée à la création d'un nouveau cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale ou à un statut commun Fonction Publique Etat/territoriale. Au fur et à mesure des départs, les nouveaux recrutements se feront dans un des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Quelques échos récents des Départements : *si vous avez des informations sur ce qui se passe chez vous, n'hésitez pas à nous les faire remonter ! nous les publierons*

DDE de l'EURE :

Le préfigurateur de la DIR est venu tenir une réunion d'information des personnels puis des syndicats le 3 mai. celui-ci a exposé ses projets ; malgré une prise de poste tardive, il va respecter le calendrier avancé par la direction des routes. L'organisation de la DIR (y compris les implantations) devrait être connue en juillet.

Du cote du Conseil Général, peu d'échos pour l'instant. Le préfet est intervenu très fortement pour la fusion DDE/DDAF et sa propre direction de la sécurité. (y compris une partie des activités de la CDES).

La DDE conserve 3 - 4 subdivisions

Le syndicat CFDT craint la non concomitance de toutes les réorganisations (DIR Conseil Général, DDE) : ce qui posera des problèmes aux agents pour faire le choix d'un poste.

DDE du Rhône :

Le processus d'affectation des agents des DDE est engagé. En l'absence de cadrage national, le DRDE a proposé des règles précises pour la période transitoire actuelle et la réaffectation des agents dans le cadre de la bourse aux postes dans les services de la DDE, de la DIR et la DRE.

Pendant la période transitoire avant la réorganisation, toutes les subdivisions sont fermées et il est créé quatre unités territoriales.

Réaffectation des agents/bourses aux emplois :

L'administration dit vouloir un processus équitable et transparent pour les agents, elle souhaite connaître les difficultés des agents afin de les résoudre.

Union Fédérale Équipement, 30, passage de l'Arche, 92055 Paris la Défense Cedex

Fax : n° 01 40 81 24 05

Tél. : n° 01 40 81 24 00

E-MAIL : CFDT.SYNDICAT@i-carre.net

Les sites Intranet et Internet de l'UFE-CFDT font l'objet d'une mise à jour régulière. Nous vous invitons à les consulter et à en faire la promotion auprès des adhérents.

Le site **intranet** n'est accessible que des postes informatiques du Ministère de l'Équipement.

<http://cfdt-ufe.syndicat.i2/>

Le site **Internet** est accessible depuis n'importe quel ordinateur, de votre lieu de travail ... ou de chez vous !

<http://www.ufe-cfdt.org/>

Pensez à actualiser vos pages de temps en temps dans votre navigateur Internet (F5 ou Affichage/Actualiser ou bouton "Actualiser" ou Clic droit sur la page, puis "Actualiser").

Pour les mises à jour, il est possible qu'il existe un décalage de quelques heures entre les 2 sites.

Vous pouvez rajouter les adresses de ces sites dans vos favoris.